

Chancellerie d'État  
Service de la chancellerie

## Communiqué de presse

### La lutte contre l'implantation du moustique tigre se poursuit dans le canton de Neuchâtel

**Le Canton de Neuchâtel invite la population à reprendre les mesures de lutte contre le moustique tigre. Son objectif est de supprimer les lieux de ponte potentiels de cet insecte qui transmet des virus provoquant des maladies comme la dengue, le chikungunya et le zika. Si son implantation est confirmée depuis quelques années dans trois cantons romands (Genève, Valais et Vaud), elle ne l'est pas encore dans le canton de Neuchâtel.**

Le moustique tigre, vecteur de maladies qui peuvent s'avérer graves, comme la dengue, le chikungunya et le zika, est susceptible de s'installer dans le canton de Neuchâtel dans un futur proche. C'est déjà le cas dans différents cantons suisses et, notamment en Suisse romande, dans les cantons de Genève, Valais et Vaud. Pour freiner son installation, l'aide de la population est essentielle. Les autorités cantonales invitent donc chacun-e à être vigilant-e et à adopter ces deux gestes simples et efficaces :

- **Signaler tout moustique suspect sur la plateforme [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch) :**

Des spécialistes se chargeront de l'identification et les autorités interviendront en conséquence. Contrairement aux espèces indigènes, le moustique tigre est actif de jour et est très agressif, pouvant piquer une même personne à plusieurs reprises en occasionnant une gêne importante. C'est un moustique de très petite taille (plus petit qu'une pièce de 5 centimes) caractérisé par des pattes zébrées noir et blanc et par une ligne blanche sur le thorax.

- **Supprimer les lieux de ponte potentiels :**

Il s'agit de tous les endroits où de petits volumes d'eau peuvent stagner tels que les arrosoirs, les coupelles et les récipients de toute nature dans les jardins, ainsi que sur les terrasses et les balcons, les gouttières non entretenues des maisons ou encore les trous dans les murets. Le moustique tigre se plaît dans les zones habitées et évite les espaces et plans d'eau naturels.

#### Un moustique sous étroite surveillance

Dans le canton de Neuchâtel, la surveillance du moustique tigre est assurée depuis 2019 par le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) au travers de la mise en place de pièges pondoires dans des lieux stratégiques, sur la période de mai à septembre. Une action identique est développée par la Ville de Neuchâtel depuis 2024. Le moustique tigre sera considéré comme installé lorsque ses œufs auront été observés dans un même piège lors de trois relevés consécutifs, deux années de suite. Son installation n'est pas confirmée dans le canton de Neuchâtel, même si deux spécimens adultes y ont été signalés en 2025. Les mesures de lutte élaborées dans les autres cantons, qui allient surveillance de zones stratégiques, intervention rapide et vigilance de la population, ont démontré leur efficacité.

Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.ne.ch/moustique-tigre](http://www.ne.ch/moustique-tigre).

#### Contacts :

**Laurent Kaufmann, médecin cantonal, service cantonal de la santé publique, tél. 032 889 62 00 ;**

**Robin Berger, collaborateur scientifique, service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 60 ;**

**Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement et au développement durable, Ville de Neuchâtel, tél. 032 717 76 75.**

Neuchâtel, le 7 mai 2026